

Ce journal est à destination des agents du Ministère des Affaires Sociales, de l'ITEPSA et de L'ITT. Le SNU souhaite donner le plus régulièrement possible son point de vue sur les questions internes aux services, mais aussi sur les questions de société ou encore les événements importants qui ne peuvent nous laisser indifférents. Ce journal peut-être aussi l'occasion d'un échange avec vous : informations, critiques. Nous souhaitons laisser un espace aux lecteurs qui souhaitent s'exprimer sur telle ou telle question, répondre à tel ou tel article. **ECRIVEZ NOUS !**

Bonne année 2003 ?

2003 s'annonce comme l'année de tous les dangers pour la paix mondiale.

La première puissance de la planète, au lieu de chercher à calmer le jeu, prépare activement une guerre contre l'Irak, non pas pour garantir la paix, mais pour maintenir sa suprématie politique, économique et militaire aux dépens des autres peuples et d'abord des plus pauvres. Nous sommes de ceux qui refusent activement cette folie meurtrière.

Au plan national, de nouvelles régressions menacent. Le gouvernement, notre employeur, nous a préparé une année exécrable : budget d'austérité, réduction d'effectifs, gel d'au moins 10 % des crédits.

Aucune négociation salariale n'est prévue.

Et surtout il nous prépare une réforme des retraites dont nous imaginons clairement qu'elle se traduira, si elle est mise en place, par une augmentation de la durée des cotisations et une réduction des revenus des retraités.

Le SNU, affilié à la FSU, agira, avec toutes les organisations syndicales qui le souhaitent, pour contrer ces projets gouvernementaux, dont la logique, nous le savons bien, est de défendre les intérêts des catégories les plus favorisées.

D'autres rendez-vous nous attendent :

en novembre prochain s'ouvrira, à Saint Denis, le 2^{ème} Forum social européen, après celui de Florence en 2002 où s'étaient rassemblés 1 million de personnes contre la guerre en Irak. Des dizaines de milliers de citoyens « européens » viendront témoigner de leur volonté de construire une Europe ouverte, sociale et solidaire à la place de l'Europe de l'économie libérale.

Bonne année à toutes et tous !

Sauver les retraites, pas les dividendes !

En plein mois d'août 1993, Balladur et ses amis avaient profité de la déprime consécutive au désastre de la gauche aux législatives pour porter un coup très dur aux retraites du privé. Ceux-là mêmes, qui avaient introduit de fortes inégalités entre public et privé, invoquent aujourd'hui ces inégalités pour justifier « leur » réforme des retraites.

En octobre 95, Juppé, droit dans ses bottes, avait caressé l'espoir d'en faire autant avec les retraites du public. Malgré l'appui de la CFDT, à son plan de réforme de la Sécu, la riposte populaire organisée par la CGT la FSU et FO l'avait contraint à reculer.

Ce gouvernement, de droite, revient à l'offensive. Il veut augmenter la durée de cotisations, non pas pour sauver le régime par répartition comme il le dit, mais pour réduire le montant des retraites, et augmenter encore la part de richesse des actionnaires et des hauts revenus.

C'est bien ce qui se cache derrière l'augmentation de la durée de cotisation. Ceux qui prônent l'allongement à 40 ans et plus sont incapables d'assurer une activité aux salariés pendant plus de 35 ans, et une activité à plus de 3 millions de sans emploi.

Notre pays doublera sa richesse dans les 40 ans à venir. Il sera en capacité, non seulement de maintenir, mais aussi d'accroître le niveau de retraite actuel. S'il y a une urgence, c'est celle de :

- garantir à tous un haut niveau de retraite à 60 ans à taux plein
- harmoniser progressivement les règles des différents régimes, privés et public, sans qu'il y ait baisse de revenu.
- garantir les financements nécessaires, par un autre partage des richesses, et avant tout par une autre répartition des revenus du capital et du travail.

Les salariés d'Edf ont clairement montré, en refusant la réforme proposée à la consultation du 9 janvier 03, qu'ils veulent des garanties sans faille et pas seulement des promesses pour l'avenir.

Le 1^{er} février, à l'appel de toutes les organisations syndicales, manifestons partout pour obliger le gouvernement à tenir compte de nos exigences !

Emplois, statuts, carrières ...

Primes plafonnées, C lésés

Ainsi, malgré les interventions répétées des OS, plusieurs centaines d'agents de catégorie C ont vu le montant de leur reliquat de fin d'année amputé les privant ainsi de la majoration obtenue pour 2002 ! La raison ? L'application d'un décret Fonction Publique du 14 - 01 - 2002 qui fixe des plafonds à l'indemnité d'administration et de technicité en fonction du grade.

La DAGEMO, n'a pas cru bon s'inspirer des autres ministères qui ont su anticiper cette difficulté en créant une prime spécifique dissociée de l'IAT permettant de verser l'intégralité des montants prévus.

En 2002, la direction du Budget avait certes accepté de dé plafonner les taux maximums mais dans une limite trop étroite. De plus, certains TPG ont accepté de payer au-delà du plafond, d'autres pas. En Ile de France, les collègues de Paris, du Val de Marne et de la DR ont subi toute la rigueur du TPG

Pour l'année 2003, si la Dagemo ne fait rien le problème va se poser pour celles des C dont le nombre de parts variables est supérieur à 9 pour les agents et à 10 pour les adjoints ! Cette diminution des primes de certains ne permettra pas pour autant une hausse du nombre de parts des moins « primés » !

Nous invitons tous les collègues concernés à introduire un recours hiérarchique pour le manque à gagner en 2002.

(Pour le modèle de recours prendre contact avec nos militants)

Contrôleurs du Travail au printemps ou à l'automne ?

Après les mobilisations de la fin de l'année 2002 l'arbitrage du cabinet du premier ministre a bien été rendu sur la mise en place du CII (infos données au CTPM du 24 janvier 2003) :

Le reclassement se fera à échelon égal pour les 12 premiers échelons de contrôleurs de classe normale

Au delà, pour éviter les inversions d'ancienneté, les reclassements se feront pour certains échelons à un

échelon inférieur ou dans des échelons provisoires pour le troisième grade.

Les conditions du repyramidage du corps ne sont toujours pas connues.

Il n'y aura pas d'effet rétroactif à cette revalorisation et nous ne savons toujours pas quand paraîtra le décret. En contrepartie de ce retard, le Ministère s'engage à verser une **majoration de la prime de technicité** d'un montant de 250 euros annuel !

Le CTPM devrait être consulté le 25 février 2003 sur le projet de décret.

On peut noter que dans le même temps le corps des greffiers est revalorisé dans des conditions plus intéressantes que celui des contrôleurs du travail :

corps en deux grades au lieu de trois, indice de fin du 2^{ème} grade plus élevé, maintien de l'examen professionnel pour accéder au 2^{ème} grade.

Aux contrôleurs du travail de dire s'ils acceptent une telle inégalité de traitement pour deux corps aux responsabilités et technicités au moins de niveau similaire !

Les IET en grève !

Les IET (Elèves inspecteurs du Travail) étaient en grève le 10 janvier à l'appel de l'intersyndicale CFDT CGT SNU SUD. Une délégation d'une soixantaine d'inspecteurs élèves sont même venus manifester dans les locaux de la DAGEMO et ont exigé d'être reçu par le Cabinet de Fillon (une délégation des grévistes a été reçu au cabinet par Yves CALVES).

Leurs revendications portent sur une amélioration de leur conditions de vie et de travail à l'INT, une refonte de la formation et de l'évaluation, une meilleure indemnisation des frais de déplacements, une compensation pour la perte de la prime de technicité des anciens contrôleurs. Ils demandent enfin la mise en place d'un véritable statut de stagiaire, en cohérence avec une formation censée les professionnaliser... Des négociations devraient s'ouvrir avec l'INT sur les aspects évaluation-formation début mars et avec la DAGEMO sur les autres aspects le 27 mars 2003. Les promotions passent, les problèmes demeurent. A suivre !

Super primes de fin d'année en région Centre

Dans le cadre de la mise en place de la DNO (directive nationale d'orientation) la hiérarchie de la région Centre a signé en début 2002 un contrat d'expérimentation (2002-04) avec la Dagemo pour la globalisation des crédits (intervention, fonctionnement, personnel) et la mise en place d'un contrôle de gestion.

Tout effort supplémentaire méritant récompense, un surcroît de primes d'environ 29 000 euros a été affecté à la région. Et l'on peut mesurer l'esprit dans lequel se fait la modernisation dans une administration sociale comme la nôtre. 26 agents ont bénéficié de ces primes : 16 A et 10 B. Rien pour les C !

Un tract intersyndical CFDT-CGT-FO-SUD fait mention d'une répartition qui serait :

300 euros pour les B, 900 pour les IT et DA, et **2300 € pour le DR, les six DD et les deux secrétaires généraux !**

Encore un pas de géant vers l'égalité des agents dans notre Ministère...

La mobilisation des agents du service public va t'elle vraiment progresser avec une telle politique de renforcement des inégalités ?

Simon le Juste sonne faux

C'est une excellente chose que la télévision s'intéresse à l'Inspection du Travail.

Nous avons vu Simon le Juste sur France 2. Hélas ! quelle image caricaturale de l'IT dans cette 1^{ère} série ! Simon Capita, justicier irrespectueux du droit et de toute déontologie, à la logorrhée pseudo-révolutionnaire, déforme singulièrement la réalité quotidienne de l'IT.

A l'heure où le Ministère se montre particulièrement peu soucieux d'apporter les moyens nécessaires pour améliorer la qualité et l'effectivité du contrôle de l'application du droit dans les entreprises, où la légitimité de l'IT est remise en cause par le patronat, l'Inspection du travail méritait mieux que cette affligeante caricature.

S'il devait y avoir une suite à cette série, nous espérons que les réalisateurs ne céderont pas au « sensationnalisme » : sans ennuyer le téléspectateur, on peut sûrement parler autrement des réalités sociales et de l'Inspection du travail.

Une D.N.O pour quoi faire ?

DNO dans le texte...

Les Directives Nationales d'Orientation ont été instituées par une circulaire du 1^{er} ministre du 8 janvier 01. Elles visent

« à rendre plus cohérent le pilotage des politiques publiques et à affirmer la responsabilité des services déconcentrés dans la mise en œuvre de ces politiques ». Elles impliquent :

- *une déconcentration des moyens humains et financiers de fonctionnement ;*
- *une globalisation et une fongibilité des crédits*

(l'enveloppe financière allouée à chaque service est globale et il n'y a pas de crédits affectés à une dépense) ;

- *une contractualisation des objectifs et des moyens entre administrations centrales et services déconcentrés.*

Ces nouvelles modalités de l'action publique ont nécessité une réforme de la procédure budgétaire : à partir du 1^{er} janvier 2005 exit l'Ordonnance de 1959 et la gestion par chapitres, bonjour à la gestion publique par missions et programmes, fondée sur la nouvelle et moderne trinité :

objectifs - résultats - évaluations.

◆ DNO dans les faits...

Innover ? Oui, mais autrement !

A l'appui de cette logique, les notions de **transparence**, **d'efficacité**, de **responsabilisation**, de **proximité** ... de l'action publique sont mises en avant et alimentent le dossier jamais refermé de la réforme de l'Etat. C'est aussi la traduction d'une certaine défiance à l'égard de l'Etat, des services publics et in fine des fonctionnaires, toujours sommés de prendre modèle sur la pseudo- efficacité du privé. Personne ne doute sérieusement que le fonctionnement de l'administration nécessite des adaptations (notamment les relations entre services centraux et services déconcentrés). Mais prend-on le bon chemin ?

➤ **La transparence** : par la définition d'objectifs énoncés par le pouvoir politique et que l'Administration devra mettre en œuvre et mesurer en terme de résultats. Le risque est de voir s'exercer une pression accrue sur tous

les niveaux hiérarchiques selon le principe bien connu de la patate chaude, qui retombe toujours sur les agents sur le terrain.

➤ **La responsabilisation** : dans une logique de responsabilisation (pénale et civile) accrue de tous les acteurs politiques, économiques, administratifs...chacun peut être conduit à rendre des comptes.

Cette responsabilisation repose sur une plus grande souplesse dans l'utilisation des moyens financiers et humains accordés aux directeurs des SD (DD et DR), ces derniers étant conduits, à leur tour, à demander des comptes à leurs subordonnés, le tout donnant lieu à une évaluation par l'administration centrale.

Cela risque de se traduire, pour les niveaux subalternes, à des demandes de rapports chronophages, volumineux, incompréhensibles, qui ne seront lus par personne ou presque, faute de temps ou de volonté. Cet objectif pourrait aussi permettre d'occulter des difficultés réelles de fonctionnement (recrutement de médecins vacataires de Cotorep compte tenu du faible niveau de rémunération proposée)

➤ **L'efficacité et la proximité** : par la communication de leurs résultats, les fonctionnaires rendront compte de leur activité et pourront ainsi être jugés à la fois par les citoyens mais également par leurs représentants (députés, sénateurs) Cette obligation doit, selon les initiateurs du texte, améliorer la qualité du service rendu par les fonctionnaires (outre le montant des crédits, le niveau des primes et la notation seraient des facteurs de motivation...).

En réalité il est à craindre :

- que les tâches annexes non quantifiables et pourtant importantes pour le service public (accueil et écoute du public par ex.), fassent les frais d'une politique de service fondée sur des priorités stratégiques plus « porteuses » pour les directeurs ;

- que les actions ou les services rendus au public ne soient réduites à des données purement statistiques, induisant un fonctionnement contraire

à celui souhaité : accueillir par exemple 10 personnes pendant 5 minutes au lieu de 5 pendant les 10 minutes nécessaires, ou bien dix visites d'entreprises au pas de charge au lieu d'une seule mais approfondie ;

- qu'on laisse croire que l'efficacité de certaines missions est étroitement dépendante des efforts de l'Administration . Ce sont avant tout des facteurs totalement exogènes (croissance économique pour la création d'emplois offerts à des jeunes non qualifiés ou des chômeurs de longue durée) qui sont beaucoup plus déterminants que ne peuvent l'être les mesures d'aide à l'insertion, l'aide au chèque conseil ou l'ACCRE .

- que la volonté politique ne prévale sur de strictes considérations sociales : favoriser la création d'entreprises, même si l'activité envisagée est illégale ou s'appuie sur des ressources financières dérisoires ; favoriser l'accueil de jeunes ou d'handicapés malgré l'absence de personnel d'encadrement ou l'existence de conditions de travail dangereuses.

Bien que l'Administration française soit une des plus efficaces et une des moins corrompues au monde, à quoi bon vouloir tout régenter dans le cadre du dogme ultra-libéral en appliquant les règles de gestion et de management en vigueur dans le secteur privé (peut-être en vue de nouvelles privatisations ?...)

Ces nouvelles contraintes, alliées à une restriction des moyens humains et budgétaires (1 milliard d'euros en moins pour les interventions du Ministère et une centaine d'emplois en moins en catégorie C) et dans le contexte d'une décentralisation accrue, vont probablement désorganiser fortement notre administration. Elles vont accroître les difficultés des agents et réduire d'autant l'efficacité de nos services.

C'est pourquoi le SNU vous invite à réagir aux dérives de cette méthode libérale.

Négociations UNEDIC

Le PARE est mort, vive le PARE !*

« Protocole d'accord du 20 décembre 2002 sur le retour à l'équilibre du régime d'assurance chômage ». Bon, jusque là, ça va ... encore que dès qu'on nous parle de retour à l'équilibre, c'est généralement juste avant que quelque chose nous tombe dessus !

Pas raté. On continue : « les partenaires sociaux, à l'exception de la CGT et FO, ont adopté, dans la nuit » (vous avez remarqué ? Ça se passe toujours la nuit pendant que le voisin du dessous dort et que le voisin du dessus raccourcit sa durée de vie sur une chaîne de travail) « du 19 au 20 décembre de nouvelles mesures exceptionnelles de redressement ». Et qui a été redressé ? Qui ?

* Les chômeurs et les travailleurs pour l'essentiel (9,9 milliards d'euros) :

- allongement de la période d'affiliation nécessaire à l'ouverture des droits : les précaires circulez ! (la durée moyenne des CDD qui représentent l'essentiel des embauches est de 2 mois) ;
- suppression de 9 mois de droit à l'allocation aux chômeurs de plus de 50 ans : fini le vieux chômeur assisté. Après les emplois jeunes, vive les emplois vieux ... sous-payés et non choisis ; etc.

* et les employeurs ? ... pour un quart seulement (3,4 milliards) !

Et puisque qu'on est jamais mieux servi que par soi-même, le nouvel accord stipule que l'assedic serait désormais autorisée à effectuer des suspensions de droits contrairement à la décision du TGI de Paris du 2 juillet 2002.

Enfin les partenaires sociaux demandent à l'Etat (c'est-à-dire à nous, c'est-à-dire aux chômeurs ou futurs chômeurs) de renoncer au versement d'une dette de l'unedic de 1,2 milliards d'euros. Alors merci qui ?

La condition de vie des travailleurs privés d'emploi, c'est 50% d'indemnisés avec un niveau moyen de 878 euros par mois. Mais heureusement les soldes durent jusqu'en février ...

* PARE = plan d'aide au retour à l'emploi = tu es licencié, tu acceptes n'importe quel boulot ou tu perds tes alloc

KIABI ...la nuit !

Avec l'ouverture de ses magasins pour les soldes dès 0h le 8 janvier, la chaîne KIABI a sans doute réalisé un coup de pub.

Des agents de l'Inspection du travail, soucieux du respect des règles sociales établies, se sont demandées si cette ouverture était conforme au code du travail. Ils en ont référé à leur hiérarchie régionale (DR Rhône Alpes) qui a confirmé le caractère illicite de cette opération.

Le DRT interrogé est resté muet. Il avait pourtant manifesté beaucoup de célérité pour approuver la présence de bénévoles dans les magasins au moment des fêtes pour préparer les paquets de Noël. Les Services déconcentrés ont donc dû se débrouiller tout seuls, certains réussissant à se montrer dissuasifs, d'autres moins.

Une position nationale claire du Ministère aurait eu un autre impact et permis de préserver le repos des salariés et d'éviter aux familles déboussolées de se précipiter, accompagnées de leurs enfants, dans les magasins en pleine nuit.

A l'heure où notre ministère parle de performance dans le cadre de la DNO, discours sur la "politique travail", nous pouvons constater le fiasco de la DRT dans cette affaire vis à vis d'un coup de pub qui viole délibérément la réglementation.

ITEPSA cherche biotope, et plus si affinités !

La DEPSE – Direction des Exploitations, de la Politique Sociale et de l'Emploi, dont dépendent directement les services d'ITEPSA, va être absorbée dans une nouvelle Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales – DGFAR –

Les inspecteurs généraux de l'agriculture qui ont proposé l'organisation de la DGFAR ont avoué ne pas avoir trouvé la cohérence de la présence du pôle social dans cette direction à vocation clairement

économique. Nous non plus ! Les préoccupations des deux sous directions sociales de la DEPSE vont être noyées dans la PAC et les aides économiques, et l'ITEPSA sera noyée avec elles.

La réforme en cours nous amène à repenser la question de la présence des services d'inspection du travail au sein du ministère de l'agriculture.

Lors du dernier CTPM, le DEPSE a déclaré : « Le ministère d'accueil de l'ITEPSA est une question de biotope »

Pour lui, ce serait le ministère de l'agriculture. Un vrai scoop ! Nous ne partageons pas cette déclaration naturaliste !

Nous avons, avec la CFDT, écrit au ministre de l'agriculture pour lui demander d'entamer rapidement avec les organisations syndicales la recherche des solutions aux conséquences des réformes en cours qui vont vider l'ITEPSA de ses moyens d'ici 2006. On va lui causer Biotope !

Si vous voulez contacter ou adhérer au SNU Travail Emploi Formation, vous êtes bienvenu.

NOM

Prénom

Adresse Administrative

.....

Tél :

Fax :

Mél :

Adresser à : SNU-TEF – 45 rue de Javel – 75 015 PARIS – Tél : 01 44 37 00 30 - mél : snu.travailemploi@free.fr